

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20251125-2025\_D\_96-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation  
21/11/2025

Date d'affichage  
21/11/2025

Objet de la délibération

Approbation contrat de maintenance du système de gestion des parkings à barrières avec la société CAME à compter du 01/03/29

**Présents** : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, Mme CRAVAGNOLO, M. DEBROAS, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

**Absents** : Mme BELLANDE, donne pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. JEAN donne pouvoir à Mme MALIVEL, Mme GRAS, M. DEVAUX

Madame le Maire rappelle que la municipalité a approuvé le choix du matériel pour le changement des barrières avec la Société CAME.

Elle présente le contrat de maintenance de cette Société pour la gestion des parkings à barrières de notre commune. Le montant de la redevance comprend :

- La maintenance curative incluant 10 interventions par an ainsi que les pièces détachées et les déplacements, la maintenance préventive avec 2 visites par an,
- L'assistance téléphonique et télémaintenance illimitée du lundi au dimanche de 7h00 à 12h00 et de 13h à 22h00,

N° 96/25

pour 9 368 € H.T à compter du 01/03/2029. (Garantie pendant 3 ans).

Elle propose d'approuver le contrat.

Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

- **APROUVE** par 13 POUR, le contrat de maintenance N°220720251000 systèmes de gestion parking formule premium de la STE CAME France, pour une redevance annuelle de 9 368 € HT à compter du 01/03/2029.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS